

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 15 janvier 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Yannick Labrosse-Legris, Josiane Charron, Claude Joubert, François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Absence motivée : Sylvain Bourque.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 décembre 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2017.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'Officière municipale en urbanisme
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10572 à 10607 au montant de 30 487.46 \$ et les prélèvements numéro 1982 à 1996 au montant de 9 529.82 \$, adoption des comptes à payer au 31 décembre 2017 au montant de 1 880.22 \$ et des salaires payés pour un montant de 25 060.78 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Renouvellement 2018 avec PG.
 - 11.2 Renouvellement 2018 avec CCH.
 - 11.3 Subvention au Club de l'Âge d'Or de Fassett.
 - 11.4 Dépôt des écritures de journal.
 - 11.5 Adoption de l'activité financière au 31 décembre 2017.
 - 11.6 Modification et ajout d'une porte de garage dans la zone de PIIA, matricule 9856-19-8706.
 - 11.7 Renouvellement des membres du CCU.
 - 11.8 Officialisation de la Croix de chemin et du Cimetière Saint-Fidèle de Fassett au Patrimoine culturel du Québec.
 - 11.9 Salle de rencontre pour le Club Quad Papineau.
 - 11.10 Autorisation au maire de consulter des avocats dans l'intérêt de la municipalité.

12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h38.

2018-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Josiane Charron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-002

Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017

Il est proposé par Josiane Charron que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-003

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2017

Il est proposé par Yannick Labrosse-Legrès que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- **L'Officière municipale en urbanisme a déposé son rapport.**
- **L'inspecteur municipal a déposé son rapport.**
- **Le Directeur des incendies a déposé son rapport.**
- **Le maire a déposé son rapport.**
- **Les conseillers, conseillère ont déposé leurs rapports.**

2018-01-004

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 décembre 2017 et des salaires payés pour un montant de 25 060.78 \$.

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-12-2017 AU 31-12-2017) payés par les chèques numéros 10572 à 10607 au montant de 30 487.46 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1982 à 1996 pour un montant de

9 529.82 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 décembre 2017 : 25 060.78 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

2018-01-005

Renouvellement 2018 avec PG.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler le contrat d'entretien et soutien des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2018 au coût de 9 245.00 \$ taxes en sus.

- Fournisseurs, comptabilité, taxations et paies (6 355.00 \$ taxes en sus)
- AccèsCité (1 960.00 \$ taxes en sus)
- Unité d'évaluation en ligne (930.00 \$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

2018-01-006

Renouvellement 2018 avec CCH.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler l'abonnement annuel aux Publications CCH Ltée pour l'année 2018

- Règlements concernant les municipalités du Québec (574.00\$ taxes en sus)
- Code des municipalités, lois principales et complémentaires (436.00\$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

2018-01-007

Subvention au Club de l'Âge d'Or de Fassett.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde à titre de subvention annuelle, l'utilisation gratuite du local et de la télévision.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-008

Dépôt des écritures de journal.

Il est proposé par Josiane Charron et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte les écritures au journal général.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-009

Adoption de l'activité financière au 31 décembre 2017.

Il est proposé par François Clermont et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte l'état des activités financières tel que présenté, sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-010

Modification et ajout d'une porte de garage dans la zone PIIA, matricule 9856-19-8706.

ATTENDU QU' une demande de modification et d'ajout d'une porte de garage a été déposée au Comité Consultatif en Urbanisme et ce, dans une zone de PIIA ;

ATTENDU QUE la construction du dit garage est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE le conseil en urbanisme n'a aucune objection à cette demande ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal appuie cette demande de modification et d'ajout d'une porte de garage sur approbation de Cindy Turpin.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-011

Renouvellement des membre du CCU.

ATTENDU QUE le mandat de 2 ans de Monsieur Yvon Lambert comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme est échu ;

ATTENDU QUE le mandat de 2 ans de Monsieur Jean-Yves Pagé comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme est échu ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett renouvelle le mandat de Monsieur Yvon Lambert à titre de représentant des citoyens au Comité Consultatif d'Urbanisme.

QUE le conseil municipal de Fassett renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Yves Pagé à titre de représentant du conseil municipal au Comité Consultatif d'Urbanisme.

ET QUE le mandat de Monsieur Yvon Lambert soit pour une période d'un an.

ET QUE le mandat de Monsieur Jean-Yves Pagé soit pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-012

Officialisation de la Croix de chemin et du Cimetière Saint-Fidèle de Fassett au Patrimoine culturel du Québec.

ATTENDU QUE des règlements ont été acceptés en 2014 concernant la citation auprès du Registraire du Patrimoine culturel du Québec, que la Croix de chemin et le Cimetière Saint-Fidèle de Fassett soient désignés comme éléments patrimoniaux ;

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte que la Commission de toponymie officialise la Croix de chemin et le Cimetière Saint-Fidèle de Fassett comme lieux patrimoniaux.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-013

Salle de rencontre pour le Club Quad Papineau.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le Club Quad Papineau à utiliser la salle de rencontre pour leurs réunions mensuelles.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-014

Autorisation au maire de consulter des avocats dans l'intérêts de la municipalité.

CONSIDERANT les besoins de la municipalité d'obtenir des avis juridiques;

CONSIDERANT QUE différents avis juridiques peuvent être nécessaire pour la gestion de la municipalité;

CONSIDERANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité que le maire puisse consulter des avocats de la municipalité pour obtenir des opinions juridiques sur différents sujets ;

Il est proposé par François Clermont et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett accorde au maire le pouvoir de consulter des avocats pour obtenir des avis juridiques relativement à la gestion de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions

Varia

2018-01-015

Levée de l'assemblée

21h48 Il est proposé par Yannick Labrosse-Legrès que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale